

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2679

4 novembre 2011

SOMMAIRE

Aqua Investment S.A.	128589	Patron Mollstrasse Holdings S. à r.l.	128553
Aqua Investment S.A.	128561	Patron Sevan S.à r.l.	128558
Aqua Investment S.A.	128589	Patron Vida S.à r.l.	128562
Aqua Investment S.A.	128590	P\I\I Group Luxembourg Limited S.à r.l.	128554
Delmi SCI	128556	QGOG Constellation S.A.	128571
EDEKA Minden-Hannover Luxembourg GmbH	128564	REVISA, Société à responsabilité limitée	128546
Helong-inf Lux S.A.	128549	Roper Luxembourg Finance	128554
Immens S.à r.l.	128586	Samart S.A.	128592
Infodataimmo S. à r.l.	128591	Satis GmbH	128554
Infodatainvest S.A.	128590	Sculptor German Real Estate S.à r.l.	128555
Infodatainvest S.A.	128547	Sculptor Holdings (EC)	128555
Infodataweb	128590	Sculptor Holdings II S.à r.l.	128555
Jurbise Sicav	128555	Sculptor Holdings S.à r.l.	128560
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	128592	Sculptor Kazakh Investments S.à r.l.	128561
MacDonald, Dettwiler and Associations (Luxembourg), Luxembourg Branch ...	128556	Sculptor Springs of Eden S.à r.l.	128563
MGP Investissements SPF S.A.	128592	Sculptor Turkish Factoring S.à r.l.	128564
MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l. ...	128553	Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l.	128564
MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. ..	128591	SEB Sicav 2	128570
MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.	128548	SEB Sicav 3	128580
MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.	128560	Securely Transferred Auto Receivables II Limited	128570
MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à r.l.	128563	S.F. Consulting S.A.	128554
MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.	128580	SLV Elektronik S.à r.l.	128570
OCM Luxembourg VOF Blocker S.à r.l.	128548	Star Immo	128580
Omen Holding AG	128590	Telex S.à r.l.	128561
Overdrive	128581	Texon Controls S.à r.l.	128589
OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l.	128549	Tilocor Life Science Sàrl	128586
Patron Carlo Felice Holdings S. à r.l.	128562	Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant, S.à r.l.	128559
Patron Investments IV S.à r.l.	128553	VAC Luxembourg S.à r.l.	128552
		Vasta S.A.	128560
		Xceram S.à r.l.	128570

REVISA, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 149.653.

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg sous la dénomination de "REVISA, Société à responsabilité limitée", R.C.S. Luxembourg N°B 149.653, ayant son siège social à Luxembourg au 10, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 855 du 26 avril 2010.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1163 du 31 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca TAGLIABUE, réviseur d'entreprises et expert-comptable, domicilié professionnellement à L1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe SALPETIER, employé, demeurant à L-8478 Eischen, 18, rue de Waltzing.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relative aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.
4. Décharge (quitus) accordée au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale renonce expressément aux convocations préalables à la présente assemblée, confirme être suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère comme valablement convoqué et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Assemblée Générale déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Philippe SALPETIER, employé, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique), demeurant à 18, rue de Waltzing, L-8478 Eischen, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat à partir de sa nomination jusqu'à la date des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schwachtgen, L. Tagliabue, P. Salpetier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40715. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130498/63.

(110150436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Infodatainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.534.

L'an deux mille onze, le douze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "INFODATAINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81534 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 7 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel DRIES, analyste, demeurant à Useldange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie VERVLOET, assistante sociale, demeurant à Useldange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de Bereldange à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle;
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bereldange à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen. Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de commune de Kehlen par une décision du conseil d'administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DRIES, J-M. POOS, S. VERVLOET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130389/55.

(110150714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

OCM Luxembourg VOF Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.879.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26, boulevard Royal L-2449 avec effet au 1^{er} juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG VOF BLOCKER SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011130467/19.

(110150405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.
Pour MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.
Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2011131094/25.

(110150668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.057.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Oz Carbon Trading (Luv) S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130471/13.

(110150505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Helong-inf Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.478.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- MEDIALO INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, ici valablement représentée par deux de ses administrateurs, savoir Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, demeurant professionnellement à Strassen et Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

2.- Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, ayant son adresse professionnelle au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen,

ici représentée par Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "Helong-inf Lux S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Strassen, Grand-duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUROS 80.000,(quatre-vingt mille Euros), divisé en 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de Euros 100,-(cent Euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à Euros 100.000,(cent mille Euros) qui sera divisé en 1.000 (mille) actions de Euros 100,-(100 Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par le(s) délégué(s) du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au Grand-duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 800 actions comme suit:

1.- MEDIALO INVESTMENTS S.A.	799 actions
2.- Willem VAN CAUTER	1 action
TOTAL:	800 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de Euros 80.000,-(quatre-vingt mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2017:
 - a) Monsieur Joseph DE HAES, Expert Comptable, né le 9 décembre 1954 à Wemmel (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - b) Madame Marie Immacolata FLORANGE, Comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - c) Madame Galina ROKOSUIEVA, Comptable, née le 4 janvier 1960 à Beloarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 3.- Est appelé aux fonctions de Commissaire pour la même période: VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.I. FLORANGE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40882. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130376/180.

(110150634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.562.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'un transfert de parts sociales effectués en date du 8 août 2011 que:

VAC Manager GbR, avec son siège social au Grüner Weg 37, 63450 Hanau Germany
a transféré:

2.600 (deux mille six cent) parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la société VAC Luxembourg S.a r.l.

à VAC Holdings II (Cayman) Limited, registered office Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands

Suite à ces transferts, les parts sociales de VAC Luxembourg S.a r.l. sont désormais réparties comme suit:

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| - VAC Holdings II (Cayman) Limited | 37.399 parts sociales de classe A |
| | 2.600 parts sociales de classe B |
| - VAC Holdings I (Cayman) Limited | 1 part sociale de classe A |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130565/20.

(110150488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Patron Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.456.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130475/10.

(110150710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Patron Mollstrasse Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.447.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130476/10.

(110150709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.640.

Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- John Russell Saunders
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131087/26.

(110150701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

PSIL Group Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.692.

1. Par résolutions signées en date du 18 août 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Sharron Brown, avec adresse au 1448, Rang 5, JOS 1G0 Québec, Canada, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Par résolutions circulaires signées en date du 18 août 2011, le conseil de gérance a pris la décision de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 9 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130490/15.

(110150724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Roper Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.161.

Par contrat sous seing privé du 14 décembre 2009, l'Associé Unique de la Société Roper Luxembourg S.à r.l. a transféré les 17.431.468 parts sociales qu'il détenait dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société à Roper Luxembourg Holdings une société ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 140.391.

Par conséquent, l'Associé Unique de la Société est désormais:

Roper Luxembourg Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011130491/15.

(110150751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

S.F. Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.553.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société S.F. CONSULTING S.A. immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 118.553, de son adresse actuelle: 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011130500/12.

(110150618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Satis GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 42.923.

Le siège de la société SATIS GMBH, 81 rue Jean Baptiste Gillardin L-4735 PETANGE, RC B 42 923, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pétange, le 23 août 2011.

Pour la société

Société de Gestion Internationale Sarl

Experts-Comptables

Référence de publication: 2011130521/12.

(110150414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.211.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor German Real Estate S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130502/13.

(110150504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Jurbise Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.042.

—
Suite à la démission de Monsieur Paulo Antunes das Neves de son poste d'administrateur de la Société et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, comme suit:

- Monsieur Patrick WAGENAAR

- Monsieur Régis LEONI

- Madame Anne-Marie GOFFINET, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour JURBISE SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011131078/19.

(110150652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor Holdings (EC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.644.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Holdings (EC) S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130503/13.

(110150502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.294.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Holdings II S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130504/13.

(110150501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 97.990.

I. Selon le rapport du conseil d'administration de la personne morale de droit étranger daté du 8 juillet 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1. acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de la succursale, avec effet au 30 juin 2011.

2. nomination de Vishal Jugdeb, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de la succursale, avec effet 30 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

II. Le nom de la personne morale de droit étranger 6173373 Canada Inc. a changé et est devenu MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.

En conséquence, le nom de la succursale 6173373 Canada (Luxembourg), Luxembourg Branch a également changé et est devenu MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130575/20.

(110150640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Delmi SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts.

R.C.S. Luxembourg E 4.568.

STATUTS

L'an deux mil onze, le seize septembre.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Mimo Dell'Aera, né le 24 mars 1964 à Turi (Bari) Italie, employé privé, demeurant à 183, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage

2. la société REAL ESTATE ACADEMY Sàrl, no de registre de commerce Luxembourg B 162362 avec siège social au 26, rue des Remparts, L-4303 Esch/Alzette représentée par son gérant technique Mlle Letizia Pica, née à Esch/Alzette le 5.6.1981, demeurant à L-4154 Esch/Alzette, 11, rue Joliot Currie et par son gérant administratif Monsieur Salvatore Pica né à Esch/Alzette le 9.5.1986, demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, Am Armschlag, nommés à cette fonction et habilités à engager la société sous leurs signatures conjointes

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: "DELMI SCI".

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2500 Euros) divisé en CENT PARTS SOCIALES de VINGT-CINQ (25) EUROS de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Real Estate Academy Sarl quatre-vingt-dix-huit parts	98 parts
2.- M. Mimo Dell'Aera deux parts	<u>2 parts</u>
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2500 Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre DEUX MIL ONZE.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Mimo Dell'Aera, prèdit.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant.

C) L'adresse de la société est fixée au L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts,

DONT ACTE,

Fait et passé à Bascharage, le 16 septembre 2011.

- / Real Estate Academy Sàrl

Mimo Dell'Aera / Signatures

Référence de publication: 2011131059/107.

(110150518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Patron Sevan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.447.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123.328),

being the sole shareholder of Patron Sevan S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 13, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1558 on July 13th, 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Patron Mollstrasse Holdings S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Sevan S.à r.l. to Patron Mollstrasse Holdings S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Mollstrasse Holdings S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Sevan S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2011, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numero 1558 le 13 juillet 2011.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Patron Mollstrasse Holdings S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Sevan S.à r.l. en «Patron Mollstrasse Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Mollstrasse Holdings S. à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. LAC/2011/40966. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130477/69.

(110150617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.790.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 septembre 2011 que Monsieur Joseph Del Valle a été révoqué, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130562/14.

(110150661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

—
Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- IDS LUX S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131095/25.

(110150669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Vasta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 32.234.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130567/10.

(110150655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Holdings S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130505/13.

(110150500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.456.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130506/13.

(110150499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.581.

Extrait des résolutions des associés du 31 août 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mademoiselle Hélyette Marie Cécile Jarny demeurant professionnellement, 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante B de la Société avec effet au 12 août 2011.

2. Mademoiselle Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique et demeurant professionnellement, 5 rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommée gérante B de la Société avec effet au 31 août 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - Gérante A
- Joanne Fitzgerald - Gérante A
- Graham Peter Tyler - Gérant A
- Mirko Fischer - Gérant B
- Serge Philippe Maton - Gérant B
- Yannick Poos - Gérante B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 31 août 2011.

Telex S.à r.l.

Joanne Fitzgerald / Mirko Fischer

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011131117/28.

(110150698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Aqua Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

EXTRAIT

Monsieur Gianluca Ninno a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société AQUA INVESTMENT S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0101534.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2011.

Gianluca Ninno

Administrateur

Référence de publication: 2011130663/14.

(110150476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Patron Carlo Felice Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Vida S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.449.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123.328),

being the sole shareholder of Patron Vida S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 13, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1554 on July 13th, 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Patron Carlo Felice Holdings S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Vida S.à r.l. to Patron Carlo Felice Holdings S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Carlo Felice Holdings S.à r.l."."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Vida S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2011, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numero 1554 le 13 juillet 2011.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Patron Carlo Felice Holdings S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Vida S.à r.l. en «Patron Carlo Felice Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Carlo Felice Holdings S. à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. LAC/2011/40968. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130478/70.

(110150615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.554.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Springs of Eden S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130507/13.

(110150498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.704.

Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier

- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131096/25.

(110150674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor Turkish Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 138.200.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Turkish Factoring S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130508/13.

(110150497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.743.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011130509/13.

(110150496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

EDEKA Minden-Hannover Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.485.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, den zweiten September

Vor uns, Maître Francis KESSELER, Notar mit Amtssitz in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

EDEKA Minden-Hannover Stiftung & Co KG, eine Kommanditgesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in Wittelsbacherallee 61, 32427 Minden, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen am Handelsregister Bad Oeynhausen mit der Nummer HRA 7534, vertreten durch Dimitar Morarcaliiev, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer am 25. August 2011 in Minden erteilten Vollmacht.

Die erschienene Partei hat den Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) urkundlich festzustellen, welche sie mit der folgenden Satzung gründen:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Firmenname. Nunmehr besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter dem Firmennamen EDEKA Minden-Hannover Luxemburg GmbH (die "Gesellschaft") nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung.

Art. 2. Zweck.

2.1 Gesellschaftszweck ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen in jeder Form; der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, ein öffentliches Angebot, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Die Gesellschaft kann weiter für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Recht jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, Finanzmittel beschaffen, insbesondere Aufnahme von Darlehen oder Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jede Form von Schuldscheinen

2.4 Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf oder An- und Vermietung von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur sowie im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz oder Grundbesitz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Dauer.

3.1 Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird.

Art. 4. Sitz.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates verlegt werden. Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird, in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Geschäftsführungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland Geschäftsführungsrat errichtet werden.

4.4 Sollte der Geschäftsführungsrat entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen sechshundertvierundachtzigtausend siebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.684.750), aufgeteilt in zwei Millionen sechshundertvierundachtzigtausend siebenhundertfünfzig (2.684.750) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Anteile.

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit gleichem Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein anderes, ähnliches, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

Art. 7. Anteilsregister und Übertragung von Anteilen.

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, dass von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem von mehreren Personen gehaltenen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Die Anteile dürfen inter vivos neuen Gesellschaftern nur mit der Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren, übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung gemäß Artikel 1690 des Code Civil in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschaftern nur mit Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Rechte vertreten, an neue Gesellschafter übertragen werden. Ein derartiger Beschluss ist jedoch nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/n Ehepartner/in übertragen werden.

C. Geschäftsführung

Art. 8. Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

8.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sollte die Gesellschaft durch mehrere Geschäftsführer geleitet werden, dann bilden diese den Geschäftsführungsrat, der aus Geschäftsführern der Klasse A und aus Geschäftsführern der Klasse B besteht. Sofern die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „Einzelgeschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Geschäftsführungsrat“ als Verweis auf den Einzelgeschäftsführer auszulegen.

8.2 Der Geschäftsführungsrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Handlungen.

Art. 9. Wahl, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

9.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

9.2 Geschäftsführer können jederzeit ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, abberufen werden.

Art. 10. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.

10.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Konkurs, Rücktritt oder aus einem anderem Grund aus seinem Amt, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum, kommissarisch bis zur nächsten Gesellschafterversammlung besetzt werden, in welcher diese im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Neubesetzung entscheidet.

10.2 Für den Fall, dass der Einzelgeschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

Art. 11. Einladung zu Sitzung des Geschäftsführungsrats.

11.1 Der Geschäftsführungsrat versammelt sich auf Einberufung durch seinen Vorsitzenden oder durch eines seiner Mitglieder an dem in der Ladung angegebenen Ort. Die Geschäftsführungsratssitzungen finden, soweit in der Ladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

11.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführungsrats schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Ladung zu bezeichnen sind. Eine solche Ladung ist nicht notwendig, falls alle Geschäftsführer per Post, Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels, ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie des unterzeichneten schriftlichen Einverständnisses ein hinreichender Nachweis ist. Auch ist eine Ladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats dann nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführungsrats bestimmt worden sind.

11.3 Eine Ladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Ladungsvoraussetzungen abbedungen haben, oder im Falle von schriftlichen und von allen Mitgliedern des Geschäftsführungsrats unterzeichneten Umlaufbeschlüssen.

Art. 12. Durchführung von Geschäftsführungsratssitzungen.

12.1 Der Geschäftsführungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden aus. Der Geschäftsführungsrat kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise Mitglied des Geschäftsführungsrats sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführungsrats verantwortlich ist

12.2 Sitzungen des Geschäftsführungsrats werden durch den Vorsitzenden des Geschäftsführungsrats geleitet, sofern dieser anwesend ist. In dessen Abwesenheit kann der Geschäftsführungsrat jedoch ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

12.3 Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann an einer Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmen, indem es ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch ein unterzeichnetes Dokument, welches per Faxeschreiben, E-Mail oder ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel übermittelt wird, schriftlich bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann einen oder mehrere aber nicht alle Kollegen aus dem Verwaltungsrat vertreten.

12.4 Eine Sitzung des Geschäftsführungsrats kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen, abgehalten werden. Eine solche Teilnahme ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und eine derartig abgehaltene Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft abgehalten erachtet.

12.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist und sofern mindestens ein Geschäftsführer der Klasse A und ein Geschäftsführer der Klasse B anwesend ist.

12.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst sofern mindestens ein Geschäftsführer der Klasse A und ein Geschäftsführer der Klasse B ihre Zustimmung erteilt haben. Der Vorsitzende des Geschäftsführungsrats hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme.

12.7 Unbeschadet etwaiger gesetzlicher Vorschriften muss jedes Mitglied des Geschäftsführungsrats, das an einer Transaktion, die dem Geschäftsführungsrat zur Entscheidung vorliegt, ein direktes oder indirektes Interesse hat, welches dem Interesse der Gesellschaft entgegensteht, den Geschäftsführungsrat über diesen Interessenkonflikt informieren, und diese Erklärung muss ins Protokoll der betreffenden Sitzung aufgenommen werden. Das betreffende Mitglied des Geschäftsführungsrats kann weder an der Beratung über die in Frage stehende Transaktion teilnehmen, noch darüber abstimmen. Die nächste Gesellschafterversammlung muss über einen solchen Interessenkonflikt vor der Beschlussfassung über andere Tagesordnungspunkte informiert werden.

12.8 Der Geschäftsführungsrat kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung per Faxeschreiben, per E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Die Geschäftsführer können ihre Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines so gefassten Beschlusses.

Art. 13. Protokoll von Sitzungen des Geschäftsführungsrats - Protokoll der Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers.

13.1 Das Protokoll einer Sitzung des Geschäftsführungsrats wird vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates oder, im Falle seiner Abwesenheit, von dem Vorsitzenden pro tempore oder von zwei (2) beliebigen anwesenden Geschäftsführern unterzeichnet. Jede Kopie und jeder Auszug solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgezeigt werden müssen, müssen vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates, oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet werden.

13.2 Die Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers müssen in ein Protokoll aufgenommen werden, welches von dem Einzelgeschäftsführer unterzeichnet werden muss. Jede Kopie und jeder Auszug solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder aus sonstigen Gründen benötigt werden, müssen vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet werden.

Art. 14. Geschäfte mit Dritten.

14.1 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft über mehrere Geschäftsführer verfügt, durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B, oder durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist.

D. Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 15 Kollektive Entscheidungen der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 16 Befugnisse der Gesellschafterversammlung; Schriftliche Gesellschafterbeschlüsse.

16.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muß eine jährliche Hauptversammlung in Luxemburg am eingetragenen Sitz der Gesellschaft, oder an jedem anderen in der Ladung bezeichneten Ort in Luxemburg, am 10. Mai eines jeden Jahres um 10 Uhr stattfinden. Falls der Tag der Hauptversammlung ein gesetzlicher Feiertag ist, wird sie auf nächsten Werktag verschoben. Andere Gesellschafterversammlungen finden an demjenigen Ort und zu demjenigen Zeitpunkt statt, der in der Ladung festgelegt worden ist.

16.2 Die Gesellschafterversammlung verfügt über die vom Gesetz und von dieser Satzung vorgesehenen Befugnisse. Außer im Fall von durch diese Satzung vorgesehenen strengeren Mehrheitserfordernissen sind Gesellschafterbeschlüsse

nur dann wirksam gefasst, wenn eine Anzahl von Gesellschaftern zustimmt, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals hält.

16.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, können gemeinschaftliche Entscheidungen, die an sich der Gesellschafterversammlung gemäß den Bestimmungen von Artikel 16.2 vorbehalten sind, wirksam im Wege eines Umlaufbeschlusses getroffen werden. Diese gemeinschaftlichen Entscheidungen sind nur dann im Sinne des Gesetzes wirksam getroffen, wenn der betreffende Umlaufbeschluss von Gesellschaftern unterzeichnet wird, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 17. Änderung der Nationalität. Die Nationalität der Gesellschaft kann nur durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter geändert werden.

Art. 18. Änderung der Satzung. Vorbehaltlich anderer Regelungen in dieser Satzung erfordert die Änderung der Satzung einen Beschluss (i) der Mehrheit der Gesellschafter und (ii) einer Mehrheit von mindestens Dreiviertel des gehaltenen Gesellschaftskapitals.

Art. 19. Befugnisse des Einzelgesellschafters. Für den Fall, dass ein Einzelgesellschafter die Gesellschaft hält, übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915. aus. Für diesen Fall ist jeder Hinweis auf die „Gesellschafterversammlung“ je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, als Verweis auf den Einzelgesellschafter zu verstehen, und die Befugnisse, die an sich der Gesellschafterversammlung zustehen, stehen in diesem Fall dem Einzelgesellschafter zu.

F. Geschäftsjahr - Gewinne - Zwischendividenden

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresabschluss und Gewinne.

21.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Geschäftsführungsrat erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Bedingungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

21.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung soll dann nicht mehr verpflichtend sein, sobald und solange die Gesamtsumme der Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des ausgegebenen Kapitals der Gesellschaft beträgt.

21.3 Die durch einen Gesellschafter an die Gesellschaft erbrachten Einlagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

21.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann im Verhältnis dazu die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft herabgesetzt werden, so dass sie stets zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

21.5 Auf Vorschlag des Geschäftsführungsrates bestimmt die Gesellschafterversammlung, wie der verbleibende Rest des Jahresnettogewinns der Gesellschaft nach den gesetzlichen Regelungen und den Regelungen dieser Satzung verwendet werden soll.

21.6 Soweit in dieser Satzung nichts anderes bestimmt wird, berechtigt jeder Anteil zur gleichen Teilhabe am Jahresnettogewinn.

Art. 22. Zwischendividenden - Ausgabeagio.

22.1 Der Geschäftsführungsrat kann Zwischendividenden zahlen auf Grundlage von durch den Geschäftsführungsrat vorzulegenden Zwischenabschlüssen, welche belegen, dass ausreichende Mittel für eine Zwischendividende zur Verfügung stehen. Der ausgegebene Betrag darf die seit Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Beiträge, welche nach den Regelungen dieser Satzung und des Gesetzes einer Rücklage zugeführt werden müssen, nicht übersteigen.

22.2 Das Ausgabeagio und andere ausschüttbare Rücklagen können gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 frei an die Aktionäre ausgeschüttet werden.

F. Aufsicht der Gesellschaft

Art. 23. Rechnungsprüfer.

23.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere satzungsmäßigen Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)), vorausgesetzt, sie hat mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter. Die Gesellschafterversammlung ernennt die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

23.2 Jeder satzungsmäßige Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Hauptversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

23.3 Die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht zur Aufsicht und Kontrolle bezüglich aller Geschäfte der Gesellschaft.

23.4 Wenn die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen einen

oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernannt hat, ersetzen diese die satzungsmäßigen Rechnungsprüfer.

23.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Hauptversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidator.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator ausgeführt, welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Bezahlung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird, haben die Liquidatoren unbegrenzte Rechte bei Verwertung der Vermögenswerten und Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Soweit in dieser Satzung nicht anderes bestimmt ist, wird der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 25 Anwendbares Recht. Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreißigsten Dezember dasselbe Jahr.

2. Zwischendividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Zahlung

Die zwei Millionen sechshundertvierundachtzigtausend siebenhundertfünfzig (2.684.750), Anteile werden alle von EDEKA Minden-Hannover Stiftung & Co KG, vorbenannt, durch eine Sacheinlage eingezahlt die einem Gesamtgegenwert von sieben Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 7.500.000) entspricht, die aus sämtlichen Anteilen der Korporacja Rozwoju Pasa Startowego Sp. Z o.o., einer Kapitalgesellschaft polnischen Rechts, eingetragen im Handelsregister Danzig zu REGON 190856877, NIP 5841017496, mit Sitz in Danzig, Polen, besteht. Der Einlagebetrag in Höhe von sieben Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 7.500.000,00) wird aufgeteilt in zwei Millionen sechshundertvierundachtzigtausend siebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.684.750), die dem Gesellschaftskapital zukommen und vier Millionen achthundertfünfhunderttausend zweihundertfünfzig Euro (EUR 4.815.250) die dem Ausgabeagio zukommen. Alle Anteile wurden als Sacheinlage voll eingezahlt. Die Existenz und der Wert der Sacheinlage wurden nachgewiesen.

Der Wert der genannten Sacheinlage wurde mit einem von dem Zeichner vorgelegten Bericht bestätigt. Der Bericht wird dieser Urkunde angehängt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Mit der Einbringung geht das Eigentum der Anteile der Korporacja Rozwoju Pasa Startowego Sp. Z o.o. ohne weiteren Übertragungsakt von der EDEKA Minden-Hannover Stiftung & Co KG auf die Gesellschaft über.

Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf viertausend fünfhundert euro geschätzt.

Hauptversammlung der Gesellschafter

Die Gründer der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und die sich als ordnungsgemäß geladen erachten, haben daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift des Gesellschaftssitzes ist 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxemburg.

2. Harm Schnibbe, Geschäftsführer, geboren am 15. Oktober 1964 in Osterholz-Scharmbeck, Deutschland, berufsansässig in Minden, wird für eine unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft ernannt.

3. Koch Catherine, Geschäftsführer, geboren am 12. Februar 1965 in Saargemünden, Frankreich, berufsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, wird für eine unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Klasse B der Gesellschaft ernannt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, die dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen wurde, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: Morarcaliev, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011130795/298.

(110150826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Securely Transferred Auto Receivables II Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.526.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 02 mars 2011

Le conseil d'administration décide de nommer DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, pour les comptes se clôturant au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011130510/15.

(110150740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

SEB Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

EXTRAIT

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki à la fonction de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling avec effet au 12 septembre 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration,
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,
3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130525/18.

(110150429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

SLV Elektronik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.600.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.420.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130532/11.

(110150561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Xceram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 109.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130573/10.

(110150511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

QGOG Constellation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.424.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of August.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mr. Onno BOUWMEISTER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on 29th August 2011.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme", which the founding shareholders form between themselves:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed, between the subscribers and all those who become owners of shares issued hereafter, a public limited liability Company "Société anonyme" (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of «QGOG Constellation S.A.».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at forty thousand Euro (€ 40,000) represented by four hundred thousand (400,000) shares with a nominal value of ten Euro cents (€ 0.10) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholders.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own shares. The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Board of Directors. The Board of Directors is composed at least of three members composed by two categories of Directors, respectively called "Category A Directors" and "Category B Directors".

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

10.2. The Board of Directors is convened upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Company so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Company shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Company. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Company.

10.4. Any member of the Board of Directors of the Company may act at any meeting of the Board of Directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Company may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be reached if the majority of the Company's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board of Directors in accordance with article 14 of the present Articles.

In case the Company is administrated by two categories of Directors, the Company will be only committed by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director, except in case a conflict of interest as defined in article 16 below occurs.

Art. 14. Day-to-day management. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the power to represent the Company with respect thereto Company to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

Chapter V. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 15th of March of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each share entitles the holder of such share to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers.

Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Company by conference call, by video-conference, or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter VI. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Company with or without cause.

Chapter VII. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter IX. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2012.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Orangefield Trust (Luxembourg) S.A	400,000 shares
TOTAL:	400,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of forty thousand Euro (€ 40,000) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

128575

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2000.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following decisions by unanimous vote:

1. The Company is administrated by one Category A Director and two Category B Directors.
2. The following persons are appointed as members of the Board of Directors:

Category A Directors:

- Mrs. Berenice Kunnari, employee, born in Orleans (France) on November 25th 1979, having her professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Category B Directors:

- Mr. Peter van Opstal, employee, born in Zwijndrecht (Pays-Bas) on February 12 1969 having his professional address at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

- Mr. Onno Bouwmeister, employee, born in Maarssen (Netherlands) on January 26th, 1977, having his professional address at 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg; and

3. Co-Ventures S.A., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 48838), is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Directors and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2011.

5. The registered office of the Company is established at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente août

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

représenté par M. Onno BOUWMEISTER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 29 août 2011.

Les dites procurations, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de publication.

Lesquels comparants tels que représentés ont déclaré constituer entre eux et ont demandé au notaire d'inscrire les statuts «d'une société anonyme» comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les souscripteurs et entre les personnes qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, une société anonyme (ci-après la «Société»), qui sera soumise aux lois qui lui sont applicables, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi qu'aux présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. Le but de la Société est la prise de participation, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entités et la gestion de ces prises de participation. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière des actions, des parts sociales et autres titres, obligations, créances, certificats de dépôts et autre instruments de dettes et de façon plus générale toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis

par toute entité privée ou publique, y compris les sociétés. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marque ou de propriété intellectuelle de toute origine ou nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre des bons, obligations et titres obligataires et toute forme de dettes qui pourront être convertible et/ou titres en capital. La Société pourra prêter des fonds incluant les recettes d'emprunt et/ou l'émission de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle pourra donner des garanties et accorder des privilèges à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales. La Société pourra en outre hypothéquer, garantir, transférer, grever ou donner en gage tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra de façon générale employer toute technique et utiliser tout instrument en relation avec ses investissements dans le but de sa gestion efficace, y compris des instruments et techniques conçues pour protéger la Société contre les créanciers, les fluctuations de devises, les fluctuations de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens mobiliers ou immobiliers, en rapport direct ou indirect avec son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société prend la dénomination de «QGOG Constellation S.A.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré au sein du Grand-duché de Luxembourg par décision d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérants conformément aux règles établies pour une modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée au sein de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales, à la fois à Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital, actions.

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à quarante mille euro (€ 40,000) divisé en quatre cent mille (400,000) actions ayant une valeur nominale de dix cents (€ 0,10) chacune, entièrement libéré.

Les actions peuvent être nominales ou au porteur à la discrétion des actionnaires.

6.2. Outre le capital social, il pourra être mis en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transférée toute prime payée en sus de la valeur nominale de l'action. Le compte de prime d'émission pourra servir pour le paiement de toute action que la Société voudra rembourser aux actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, aux fins de distribution aux actionnaires ou pour constituer la réserve légale.

Art. 7. Augmentation and Diminution de capital. Le capital pourra être modifié à tout moment par décision des actionnaires prises en assemblée votant suivant les règles de quorum et de majorité prévues à l'article 20 des présents Statuts, ou le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions conformément à la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé d'au moins trois membres de deux catégories d'administrateurs respectivement appelées «administrateur de catégorie A» et «administrateur de catégorie B».

Les administrateurs sont nommés, pour une période qui ne pourra excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui pourra les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1. Le conseil d'administration pourra élire parmi ses membres un président.

10.2. Le conseil d'administration est convoqué sur demande du président ou de deux de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert.

10.3. Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est envoyée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue, sauf dans les situations d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être exposée brièvement dans la convocation à la réunion du conseil d'administration de la Société. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu une pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il est possible de renoncer à la convocation écrite par consentement écrit, par télécopie, câble, télégrammes ou télex, à tous les administrateurs de la Société. Des convocations écrites séparées ne seront pas requises pour les réunions qui seront tenues aux lieux et dates prévus par l'emploi du temps adopté par décision du conseil d'administration de la Société.

10.4. Chaque membre du conseil d'administration de la Société pourra agir à toute réunion du conseil d'administration de la Société en nommant, par écrit, télécopie, câble, télégrammes ou télex, un autre membre du conseil d'administration en tant que mandataire.

10.5. Tout membre du conseil d'administration peut participer à toute réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire de telle façon que toute personne participant à la réunion puisse entendre les autres membres et discuter avec les autres membres afin de délibérer valablement; la participation à une réunion par ce moyen sera considérée comme une présence en personne.

10.6. Néanmoins, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit. Cette décision se matérialisera par un ou plusieurs documents contenant les décisions et signées par chaque membre du conseil d'administration. La date de cette décision sera celle de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra valablement délibérer si le quorum des administrateurs est présent ou représenté à cette réunion. Le quorum sera réputé atteint si la majorité des administrateurs de la société sont présents ou représentés comprenant au moins la présence ou la représentation d'un membre du conseil d'administration de chaque catégorie. Les décisions prises par le conseil d'administration exigent un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés, comprenant au moins le vote favorable d'un membre du conseil d'administration de chaque catégorie.

En cas de partage des votes, le président aura une voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les obligations de quorum s'appliqueront sans tenir compte des administrateurs en cause.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des plus larges pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en respect de l'objet social. Les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout contentieux mettant en cause la Société en tant que demandeur ou défendeur sera pris en charge par le conseil d'administration au nom de la Société, représenté par son président ou le membre du conseil d'administration délégué ad hoc.

Art. 13. Pouvoir de signatures. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration conformément à l'article 14 des Statuts.

Dans le cas où la Société serait administrée par deux catégories de administrateurs, la Société ne sera engagée que par la signature conjointe d'un membre du conseil d'administration de catégorie A et d'un membre du conseil d'administration de catégorie B, sauf si un conflit d'intérêt tel que définit dans l'article 16 ci-dessous, intervient.

Art. 14. Administration journalière. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière de la société ainsi que le pouvoir de la représenter en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, dénommés administrateurs délégués.

Le conseil d'administration pourra également déléguer l'administration de la totalité des affaires de la Société ou d'une activité particulière à un ou plusieurs administrateurs, et donner un pouvoir spécial à un mandataire pour des questions particulières à l'un de ses membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité - Indemnisation. Le conseil d'administration, en raison de sa situation, n'assume aucune responsabilité personnelle au regard des engagements valablement pris au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout membre du conseil d'administration ou tout préposé ainsi que leurs héritiers, exécuteur testamentaire et administrateurs légaux, contre tout dommage et intérêts devant être payé lui/elle ou dépenses ou coûts raisonnables engagés par lui/elle, en tant que conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédure dans lequel/laquelle il/elle serait partie par le fait qu'il/elle soit ou ait été membre du conseil d'administration ou préposé de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancier et par laquelle il/elle ne peut être indemnisé(e), à l'exception des matières dans lesquelles il/elle pourrait être jugé(e) dans le cadre d'une action, procès ou procédure pour faute lourde, fraude ou faute intentionnelle. En cas de règlement amiable, l'indemnisation ne sera accordée qu'en relation avec les thèmes traités dans le règlement amiable et que la Société reçoit confirmation de son conseiller légal que la personne à indemniser n'a commis aucune faute dans sa fonction. Le droit d'indemnisation précité n'exclut aucun autre droit auquel le membre du conseil d'administration ou le préposé aurait droit.

Art. 16. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou cabinet ne pourra pas être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout préposé ou employé de la Société a des intérêts personnels, ou est un administrateur, collaborateur, membre, préposé, employé de l'autre société ou cabinet. Sauf dispositions contraires futures, tout membre du conseil d'administration ou employé de la Société occupant une fonction d'administrateur, collaborateur, préposé ou employé de toute société ou cabinet avec laquelle/lequel la Société entrerait en relation ne pourra pas, du fait de sa relation avec cette autre société ou cabinet, être automatiquement interdit de considérer, voter et agir en rapport avec cette entrée en relation.

Cependant, dans le cas où tout membre du conseil d'administration de la Société aurait un quelconque intérêt personnel au travers de l'une des transactions de la Société, celui-ci devra le faire savoir au conseil d'administration et son vote ne sera pas pris en compte en ce qui concerne les décisions en relation avec cette transaction, et cette transaction et l'intérêt personnel du membre du conseil d'administration ou du préposé devra être exposé lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Chapitre V. Actionnaire(s)

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée représentera les actionnaires la Société. Il aura les plus larges pouvoirs pour instruire, exécuter et ratifier tout acte en relation avec les opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires devra se dérouler conformément au droit Luxembourgeois, au siège social de la Société à Luxembourg ou tout autre lieu dans la commune tel que spécifié dans la convocation, le 15 mars de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se déroulera le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se dérouler à l'étranger si, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 19. Autres réunion des Actionnaires. Les autres réunions des actionnaires de la Société se dérouleront aux lieux et dates spécifiés dans la convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à un vote au détenteur de cette action.

20.2. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront prises à la majorité des membres présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire convoquée afin de modifier les Statuts, ne pourra valablement délibérer qu'à la condition qu'au moins la moitié du capital soit représenté et que l'ordre du jour détaille les modifications des Statuts proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas respectée, une deuxième réunion sera convoquée, dans les conditions prescrites dans les Statuts, par voie d'avis publié deux fois, à quinze jours d'intervalle et au moins quinze jours avant la réunion dans le journal officiel Luxembourgeois, le Mémorial, et dans deux journaux Luxembourgeois. Cette convocation devra reproduire l'agenda et indiquer la date et les résultats de la réunion précédente.

Lors de la deuxième réunion, les actionnaires pourront délibérer sans condition de proportion du capital représenté. Lors des deux réunions, les décisions, dans le but d'être adoptées, doivent être passées avec une majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

20.4. La nationalité de la Société peut être changée et les obligations de ses actionnaires peuvent être accrues uniquement avec le consentement unanime des actionnaires et des obligataires, le cas échéant.

20.5. Un associé peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme mandataire soit par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex.

20.6. Tout actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire de telle façon que toute personne participant à la réunion puisse entendre les autres personnes et discuter avec les autres personnes afin de délibérer valablement; la participation à une réunion par ce moyen sera considérée comme une présence en personne.

20.7. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires de la Société, et qu'ils considèrent avoir valablement été convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenu sans convocation préalable.

Chapitre VI. Supervision

Art. 21. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes seront nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans et sont rééligibles.

Le(s) commissaire(s) aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires sans juste motif.

Chapitre VII. Période Comptable, Distribution des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commencera au premier janvier pour se terminer le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 23. Distribution des Bénéfices. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et amortissement, le solde créditeur représente le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, cinq pourcent (5%) du montant sera alloué à la réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire une fois que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital de la Société, mais devra reprendre jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, le cas échéant, et pour quelque raison que cela soit, elle a été diminuée.

Le conseil d'administration peut décider de distribuer des dividendes intérimaires, conformément à la Loi.

Les comptes sont à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physique ou morale, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre IX. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toute question non couverte par les présents Statuts sera traitée au regard de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel qu'amendée.

Dispositions transitoires

1. La première année comptable commencera à la date de constitution de la société pour se terminer le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription

Les statuts ayant été adoptés, les parties comparantes déclarent souscrire la totalité du capital comme suit:

1. Orangefield Trust Luxembourg S.A.	400,000 actions
TOTAL	400,000 actions

Toutes les actions ont été entièrement payées en espèce, de telle sorte que quarante mille euro (€ 40,000) sont dorénavant à disposition de la Société, la en preuve ayant été faite au notaire.\$

Expose

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été respectées.

Coûts

Le montant total des frais, coûts, rémunérations et dépenses, de quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ EUR 2000.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes citées ci-dessous, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme valablement convoquées, ont décidé de tenir immédiatement une assemblée générale.

Après avoir vérifié que la Société ait été régulièrement constituée, les décisions suivantes ont été votées de façon unanime:

1. La Société est administrée par un administrateur de catégorie A et deux administrateurs de catégorie B.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que administrateurs:

Administrateur de Catégorie A

- Mme Bérénice Kunnari, employé privée, né à Orléans (France), le 25 novembre 1979, résidant au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Administrateur de Catégorie B

- M. Peter van Opstal, employé privé, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969 ayant son adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- M. Onno Bouwmeister, employé privé, né Maarssen (Pays-Bas) le 26 janvier 1977, ayant son adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

3. Co-Ventures S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 48838), est nommée commissaire aux comptes.

4. La mission des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale extraordinaire qui doit être tenu pour l'approbation des comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2011.

5. Le siège social de la Société est établi au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; dans l'hypothèse de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte a été effectué à Luxembourg.

Le document a été lu aux mandataires, ces derniers ainsi que le notaire signent le présent acte.

Signé: O. Bouwmeister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39107. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130038/490.

(110149568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

SEB Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

—
EXTRAIT

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki à la fonction de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling avec effet au 12 septembre 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit :

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration,

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130526/18.

(110150428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Star Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 42.520.

—
Les comptes annuels RECTIFICATIFS au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt L100177004 du 22 novembre 2010 est rectifier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130539/11.

(110150590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.224.

—
Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald

- Bernardine Louise Maria Vos

- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131097/25.

(110150678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Overdrive, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.499.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

- Monsieur SUSINI François-Xavier, né le 13 mars 1962 à Ajaccio (FR), domicilié Chemin du Pralet 11A, CH-1297 FOUNEX

ici représenté par Stéphanie Ragni, employée privée, domiciliée professionnellement au 23 rue Jean Jaurès à L-1836 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 2 août 2011.

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination OVERDRIVE qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de OVERDRIVE (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Sièges social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés)

ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 14 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et

effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent

être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
François-Xavier Susini, préqualifié	100
	100

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.100 €.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

- Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15/01/1971 à Messancy (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 06/02/1966 à Paris (F), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Stéphane Warnier, employé privé, né le 25/03/1966 à Watermael Boitsfort (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Michaël Dandois est nommé Président du Conseil d'Administration.

2. la personne suivante est nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017:

CHESTER & JONES SARL, RCS Luxembourg B 120.602, 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange

3. le siège social de la société est établi au 23 rue Jean Jaurès à L-1836 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 9 août 2011, RED/2011/1697: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130924/260.

(110151128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Tilocor Life Science Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.215.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 25 août 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société TILOCOR LIFE SCIENCE S.A R.L.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127 rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société;
- L'adresse professionnelle Monsieur Christian BÜHLMANN, gérant de la Société, est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TILOCOR LIFE SCIENCE S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2011130546/18.

(110150537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Immens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 113, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.489.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL ONZE, LE VINGT-CINQ AOÛT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel KONSBRUCK, employé privé, demeurant à L-1145 Luxembourg, 137, rue des Aubépines, matricule nationale, 19690704318,
2. Monsieur François KILL, indépendant, demeurant à L3833 Schifflange, 60, rue de l'Eglise, matricule nationale 19690127159,
3. La société à responsabilité limitée dénommée JWO INVESTMENT S. à r. l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.671, dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc WOLTER, employé privé, demeurant à L-1232 Howald, 107, rue Ernest Beres, matricule nationale 19691111418.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La Société prend la dénomination de «IMMENS S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers:

- toutes opérations généralement quelconques pratiquées par les "immobilières" comprenant notamment, l'exploitation d'une agence immobilière, les opérations portant sur l'acquisition des biens meubles ou immeubles, la promotion foncière ou immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la construction, l'échange, la vente, la location de tous immeubles privés, commerciaux ou industriels, l'aménagement, la viabilisation ou le lotissement tous terrains, camps ou emplacements fonciers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'énonciation ci-dessus étant énonciative et non limitative.

- toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exécution de toutes prestations se rapportant à la profession de comptable. Elle pourra également effectuer le contrôle contractuel des comptes, donner des conseils en matière fiscale et en matière économique, organiser et tenir les comptabilités et analyser, par les procédés de la technique

comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers. L'objet est également étendu à la formation et au recrutement dans le domaine de la comptabilité et la gestion.

- toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exécution de toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

- toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exécution de toutes activités d'agence d'assurance et de conseil en assurances. Elle peut effectuer toutes opérations d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

- toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exécution des opérations de courtage au sens large, en matière de prêts hypothécaires et à la consommation.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La Société pourra faire l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

Art. 5. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €) représenté par QUINZE (15) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,00 €) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la Société comporte plusieurs gérants par la seule signature du gérant technique ou par la signature conjointe d'un gérant administratif avec celle du gérant technique.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la Société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% (cinq pour cents) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% (dix pour cents) du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les quinze (15) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Monsieur François KILL, préqualifié,	5 (cinq) parts sociales
Monsieur Manuel KONSBRUCK, préqualifié,	5 (cinq) parts sociales
La société à responsabilité limitée JWO INVESTMENT SARL, préqualifiée.	5 (cinq) parts sociales
Au total:	15 (quinze) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la Société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, és-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants administratifs pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel KONSBRUCK, préqualifié, et

Monsieur Jean-Luc WOLTER, préqualifié Est appelé à la fonction de gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur François KILL, préqualifié avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 113, avenue Gaston Diederich à L-1420 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KONSBRUCK, F. KILL, J.-L. WOLTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 26 août 2011. Relation: RED/2011/1802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 septembre 2011.

Cosita Delvaux.

Référence de publication: 2011130852/144.

(110150660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Texon Controls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.912.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 25 août 2011 entre Monsieur Thomas HENRYSSON et TENOX ENERGI AB (anciennement Startplattan 444008 AB), org.no 556855-9206, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- TENOX ENERGI AB, org.no. 556855-9206, Schaktugngsgatan 6, 216 61 Limhamn, Suède	100 parts
Total	100 parts

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011130559/15.

(110150632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Aqua Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

EXTRAIT

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

de la Société en Commandite par Actions AQUA INVESTMENT S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0101534, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2011.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011130664/18.

(110150478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Aqua Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

EXTRAIT

Monsieur Natale Capula a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société AQUA INVESTMENT S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0101534.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2011.

Natale Capula

Administrateur

Référence de publication: 2011130665/13.

(110150480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Aqua Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

—
EXTRAIT

Monsieur Luxembourg Management Services S.A.R.L. a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société AQUA INVESTMENT S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0101534.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2011.

Luxembourg Management Services S.A.R.L.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011130666/15.

(110150485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Omen Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 49.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132277/9.

(110152405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Infodatainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 81.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011130858/14.

(110150736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Infodataweb, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 81.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011130860/14.

(110150752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.609.

Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- John Russell Saunders
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131088/26.

(110150702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Infodataimmo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 111.910.

L'an deux mille onze, le douze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme "INFODATAINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Daniel DRIES, analyste, demeurant à L-8706 Useldange, 41, route d'Arlon;

2. Monsieur Camille NEYS, responsable commercial, né à Luxembourg, le 28 avril 1956, demeurant à L-8295 Keispelt, 48, rue de Kehlen;

3. Monsieur Emmanuel FERNANDES VILLELA, responsable projets, né à Bruxelles (Belgique), le 13 février 1966, demeurant à L-7766 Bissen, 56, route de Colmar;

4. Monsieur Olivier MODARD, technicien, né à Longlier (Belgique), le 8 août 1969, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 23, rue du Vivier; et

5. Monsieur Dominique THIRY, programmeur, né à Longlier (Belgique), le 4 mars 1966, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 2, route des Ardoisières.

Lesquelles parties comparantes ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "INFODATAIMMO S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111910, a été constituée suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 en date du 5 décembre 2005;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Bereldange à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés statuant comme en matière de modification des statuts."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite au transfert du siège social de l'associé "INFODATINVEST S.A.", de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme indiqué ci-avant sub 1).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. DRIES, C. NEYS, E. FERNANDES VILLELA, O. MODARD, D. THIRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130856/52.

(110150755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.865.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130880/10.

(110150734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Marche Investissements SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130886/10.

(110150791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Samart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011130970/11.

(110150737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.
